

La Lettre de votre Député

Supplément à "Votre Journal"

Patrick OLLIER et de Jacques GAUTIER, député suppléant

L'ÉDITORIAL



Les signes de redressement économique se multiplient dans notre pays. Ils confortent les orientations du

Gouvernement et sont rassurants pour l'avenir. Grâce à ce retour préparé de la croissance, nous allons accélérer la politique mise en œuvre avec pour ambition de faire reculer le chômage. La "loi de mobilisation pour l'emploi", voulue par Jacques Chirac, sera élaborée avant l'été après une concertation approfondie avec les partenaires sociaux. Elle donnera des moyens supplémentaires à cette bataille pour l'emploi que nous avons engagée dès 2002 en créant un climat favorable à la confiance et à l'initiative et en supprimant progressivement les verrous à l'embauche. Parallèlement, les réformes dont notre pays a besoin seront poursuivies – loi sur l'école, plan Hôpital 2007, réforme de l'assurance maladie, lutte contre la grande criminalité... – Ces projets, conformes aux attentes des Français nécessitent un soutien fort à Jean-Pierre Raffarin et à son gouvernement qui, courageusement réforment la France. Dans les jours qui viennent, nous allons être confrontés à des élections locales essentielles. Elles permettront, si vous faites confiance à nos candidats, de poursuivre, dans les régions et les départements, les changements engagés au plan national. Nous avons besoin de votre soutien. Donnez-nous le temps et les moyens d'aller jusqu'au bout de nos projets !

Patrick Ollier



L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

35 h : la mission poursuit ses travaux

Patrick Ollier, qui préside la **mission d'information parlementaire sur les conséquences économiques des 35 heures**, a auditionné le 4 février dernier, avec les membres de la mission, Martine Aubry, ancienne ministre de l'Emploi du gouvernement Jospin. Le groupe de travail rendra ses conclusions en avril prochain.

- Économie numérique

Le projet de loi sur l'économie numérique, qui vise à restaurer la confiance des consommateurs dans le commerce électronique et à sécuriser davantage les transactions, a été adopté à l'Assemblée le 8 janvier dernier, après avoir été examiné par la Commission des Affaires économiques. Patrick Ollier, son président, a déposé et fait voter plusieurs amendements en faveur des consommateurs concernant internet et les télécommunications : le renforcement des moyens de surveillance de sites dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité, la protection de la propriété intellectuelle, (échange de fichiers musicaux), l'allègement du contrôle exercé par l'Autorité de Régulation des Télécommunications pour favoriser la baisse des tarifs, notamment chez France Télécom, l'instauration d'une tarification à la seconde chez tous les opérateurs de téléphonie mobile (mesure en faveur surtout des jeunes), l'application, à la téléphonie mobile, de la gratuité des numéros verts (beaucoup utilisés par les personnes âgées).

- Infrastructures de Transports

Patrick Ollier a remis en décembre dernier à Gilles de Robien, ministre des Transports, un rapport de la commission des Affaires économiques sur les infrastructures de transports, qui rassemble les temps forts du débat parlementaire de mai dernier et doit servir de base de réflexion à la définition d'une politique nationale. Face à la nécessité, dans un contexte budgétaire difficile, de moderniser les infrastructures de notre pays et de mieux les relier au réseau européen, ce document plaide en faveur d'une politique volontariste, reposant sur des modalités de financement réalistes des investissements.

- Politique aéroportuaire

Patrick Ollier et la commission des Affaires économiques ont favorisé le vote par l'Assemblée, le 10 Février dernier, d'une loi créant des "communautés aéroportuaires", dont l'objectif est de concilier le développement économique, les impératifs environnementaux et les considérations d'aménagement et de gestion des territoires autour des aéroports, notamment parisiens. Ce texte, qui fait suite à la mission d'information sur la politique aéroportuaire et l'avenir du transport aérien, mise en place à l'automne 2002 à la demande de Patrick Ollier, s'inscrit dans l'action menée par ce dernier pour mettre en place des dispositifs permettant de mieux lutter contre les nuisances aériennes et de prendre en compte les intérêts des riverains.

LA CIRCONSCRIPTION EN BREF

Sécurité : de nouveaux moyens

Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a alloué de nouveaux moyens à notre circonscription dans la lutte contre la délinquance. Patrick Ollier a en effet obtenu l'affectation, en début d'année, de quinze policiers supplémentaires au commissariat de Rueil. Garches et Saint-Cloud, quant à elles, qui avaient déjà vu leurs effectifs policiers augmenter dans les mêmes proportions il y a un an, bénéficient en outre, depuis le mois dernier, d'un renfort conséquent mis en place au niveau départemental.

RÉGIONALES - CANTONALES - 21-28 MARS

MOBILISONS-NOUS !

Patrick OLLIER et l'**UMP** soutiennent dans notre **circonscription**
 ➔ aux **RÉGIONALES**, la liste de **Jean-François COPÉ**
 conduite dans notre **département** par

Roger KAROUTCHI, sénateur, et Isabelle DEBRÉ
 avec **Frédéric Lefebvre** (Garches) et **Jacques Gautier** (Garches/Rueil)
 et **Agnès Doitrand-Laplace** (St-Cloud)

➔ aux **CANTONALES**, les candidats d'**UNION**

Jean-Claude CARON (Canton RUEIL Nord)

Vice-Président du Conseil Général sortant

Odile FOURCADE (St-Cloud)

Vice-Présidente du Conseil Général sortante

VOTONS !

L'objectif 2004, c'est l'emploi. "Le retour de la croissance est une chance qu'il faut saisir pour faire reculer durablement le chômage", a rappelé Jacques CHIRAC en présentant, au début de l'année, la "Loi de Mobilisation pour l'Emploi", véritable plan de bataille destiné à "consolider et amplifier le redémarrage économique". Piloté par François Fillon, ministre des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, ce dispositif qui vient compléter l'action déjà engagée traduit la priorité du Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin : poursuivre une politique d'accessibilité au travail en levant les nombreux obstacles à l'emploi.

Des réformes au service de l'emploi

De nombreuses réformes ont été engagées par le Gouvernement dès sa prise de fonction pour anticiper le retour de la croissance et stimuler la création d'emplois. Malgré une conjoncture particulièrement difficile en 2003, ces mesures ont d'ores et déjà permis de freiner la hausse du chômage et de préserver le nombre d'emplois salariés. Avec la reprise qui se dessine, leur bénéfice devrait se concrétiser pleinement et permettre, dans les mois qui viennent, l'inversion de la courbe du chômage.

➔ REVALORISER LE TRAVAIL

- Hausse historique de 11,3% du SMIC sur la période 2003-2005, qui constitue un véritable 13^e mois pour plus d'1 million de personnes.
- La baisse de l'impôt sur le revenu (10 milliards d'Euros en 2 ans pour 17 millions de foyers) a permis de soutenir la consommation en 2003 et va contribuer, en 2004, à amplifier la croissance et l'emploi.
- Création du Revenu Minimum d'Activité qui constitue un tremplin vers l'emploi : ce contrat aidé, assorti d'un tutorat et d'une formation, va inciter les employeurs à embaucher des salariés de longue durée (50.000 en 2004).
- Réforme et hausse de la prime pour l'emploi (PPE) à destination de 8,5 millions de salariés les plus modestes.

➔ UN EMPLOI POUR TOUS

- Relance du contrat initiative emploi (CIE) en faveur des chômeurs de longue durée (110.000 en 2004).
- Augmentation du rythme de création de contrats d'emploi solidarité (CES) et des contrats d'emploi consolidé (CEC) pour faciliter l'insertion des personnes les plus en difficulté (185.000 en 2004).
- Mise en œuvre du CIVIS, dispositif créé en juillet 2003 pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes les moins formés (8.000 bénéficiaires en 2004, 25.000 en 2005).
- Contrats jeunes en entreprises : grâce à ce dispositif en faveur d'un emploi salarié durable, 130.000 jeunes ont déjà pu bénéficier de contrats à durée indéterminée dans le secteur privé (300.000 en 2005).

➔ FAVORISER L'EMBAUCHE DANS LES ENTREPRISES

- Assouplissement, dès 2002, de la loi sur les 35 h.
- Baisse de 2 milliards d'euros des charges patronales, notamment sur les bas salaires.
- Forte augmentation du nombre de créations d'entreprises en 2003 (plus de 250.000), notamment grâce à la loi Dutreil sur l'Initiative Économique, adoptée en juillet dernier.
- Mise en place d'un plan de soutien à l'innovation
- Création d'un titre unique "emploi entreprise" pour faciliter et encourager l'emploi dans les très petites entreprises et permettre, en 2004, l'embauche de quelque 500 000 salariés.

➔ DÉVELOPPER LE VOLET SOCIAL

- Réforme de la loi de "modernisation sociale".
- Création d'un droit individuel à la formation professionnelle tout au long de la vie, véritable "assurance emploi".
- Garantie du respect, par les entreprises, de l'État de droit en cas de restructuration industrielle et dynamisation des bassins d'emploi en difficulté : droit à la reconversion des salariés, mise en place des contrats de sites, création d'une mission interministérielle sur les mutations économiques...

Loi de mobilisation pour l'emploi : des moyens accrus

Le projet de Loi de Mobilisation pour l'Emploi voulue par Jacques Chirac sera discuté avant l'été, au terme d'une période de concertation et de dialogue avec les partenaires sociaux. En réaffirmant le rôle moteur des entreprises dans la création d'emplois et en proposant que de nouveaux droits soient créés pour la formation et l'activité de tous, ce texte complètera et amplifiera l'action engagée, avec pour objectif que les chômeurs soient les premiers bénéficiaires du retour de la croissance.

➔ DYNAMISER LES ENTREPRISES

- Allègement des procédures trop contraignantes (simplification et modernisation du Code du Travail, développement rapide du "titre emploi entreprise"...) et des charges excessives (les nouveaux investissements des entreprises sont exonérés de taxe professionnelle depuis le 1^{er} janvier et pendant 18 mois, en attendant la mise en place d'un nouveau dispositif ne pénalisant pas l'industrie).
- Poursuite de la politique de création d'entreprise (plan d'aide à la jeune entreprise personnelle, protection sociale du créateur, lancement d'un programme assurant la transmission réussie de 200.000 entreprises d'ici 4 ans).
- Relance des efforts de recherche, d'équipement et d'infrastructures, indispensables à une puissance économique durable.

➔ GARANTIR DE NOUVEAUX DROITS AUX SALARIÉS

- Droit à la formation et à la seconde chance pour les salariés sortis prématurément du système scolaire.

- Renforcement de la prévention des licenciements et des plans sociaux
- Instauration de nouveaux droits au reclassement pour les salariés des petites et moyennes entreprises.
- Mise en place, dans le cadre d'un plan d'action volontaire pour lutter contre la désindustrialisation, d'un "dispositif d'alerte" permettant d'anticiper les difficultés des entreprises et de les accompagner en mobilisant l'État et la Région.
- Modernisation du service public de l'emploi (rapprochement entre l'ANPE et l'UNEDIC).
- Accélération de la parité professionnelle entre les femmes et les hommes, moteur pour l'emploi : on estime à 30% les créations et à 39% les reprises d'entreprises effectuées par des femmes.
- Création d'un droit à l'activité et à la formation pour accompagner les jeunes de 16 à 24 ans et répondre à leurs difficultés d'entrée dans la vie active.

EN DIRECT AVEC VOTRE DÉPUTÉ

Le bureau parlementaire de Patrick OLLIER est ouvert au 12, rue Hervet à Rueil-Malmaison du lundi au vendredi de 14h30 à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Pour les rendez-vous : tél : 01 47 51 35 92 - fax : 01 47 49 91 87.

Pour joindre votre député, écrire à Assemblée Nationale, 126 rue de l'Université, 75007 Paris, ou à son bureau parlementaire.

Site internet : www.patrick-ollier.com. Email infos@patrick-ollier.com

Les dimanches 21 et 28 mars 2004

RÉGIONALES : mobilisons-nous pour donner une majorité UMP à notre Région !

CANTONALES : préservons notre majorité départementale !

VOTONS!